

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Limagne d'Ennezat

Modification simplifiée n°2

Par délibération du 30 mars 2021, il est décidé de mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal de Limagne d'Ennezat.

Ce projet a pour objet la modification d'articles règlementaires suivants : dispositions générales, zones UR, UG, UCV, UCB, 1AUR, 1AUG, UJ, UE, UAa, UA, 1AUE, 1AUA, A et N mais également la modification de zonages règlementaires suivants : zones UAa, A, UJ et la mise à jour des marges de recul de la RD n°2.

Le dossier et les pièces qui lui sont annexées seront déposés au siège de la communauté d'agglomération – 8 rue Grégoire de Tours à Riom et en mairies de CHAPPES, CHAVAROUX, CLERLANDE, ENNEZAT, ENTRAIGUES, LUSSAT, MALINTRAT, LES MARTRES D'ARTIERE, LES MARTRES-SUR-MORGE, SAINT-BEAUZIRE, SAINT-IGNAT, SAINT-LAURE, SURAT et VARENNES-SUR-MORGE, aux jours et heures d'ouverture habituels, **du mardi 20 avril 2021 au vendredi 21 mai 2021 inclus afin que chacun puisse les consulter.**

Le dossier de mise à disposition peut être consulté **ici** (<https://COMRIOM.storage.orange-business.com/invitations?share=70bb0b79b3fb201445df>)

Les observations éventuelles pourront être consignées au registre déposé en mairies de CHAPPES, CHAVAROUX, CLERLANDE, ENNEZAT, ENTRAIGUES, LUSSAT, MALINTRAT, LES MARTRES D'ARTIERE, LES MARTRES-SUR-MORGE, SAINT-BEAUZIRE, SAINT-IGNAT, SAINT-LAURE, SURAT et VARENNES-SUR-MORGE et à l'adresse suivante : enquete-publique@rlv.eu **du 20 avril au 21 mai 2021.**

01/04/2021
Service Urbanisme
Pôle Aménagement et
Développement Durables du Territoire
Communauté d'agglomération RLV